



Dossier de déclaration d'un conseil local FCPE

Ce dossier est à transmettre, dûment complété, durant le mois de septembre au CDPE du Tarn à l'adresse suivante :

FCPE du Tarn
7 rue Pierre-Gilles
81000 Albi

Les services de La Poste ayant « égaré » un courrier recommandé l'an dernier, nous vous conseillons de le déposer directement dans la boîte aux lettres, de le transmettre via un administrateur ou bien de venir lors d'une permanence.

Attention : L'enveloppe doit comprendre, outre ce présent dossier, les pièces suivantes :

- 1 - les **bulletins** d'adhésion des parents
- 2 - les **chèques** bancaires (un chèque par adhésion)
- 3 - le **PV** de l'assemblée générale (avec l'élection du bureau)
- 4 - les **justificatifs** de domicile et **pièces d'identité** des personnes à mandater pour la gestion courante des comptes bancaires
- 5- le **règlement intérieur** signé par les membres du bureau

Lorsque le conseil local sera validé vous recevrez par courrier postal :

- 1 - L'attestation **d'assurance**
- 2 - Les codes accès **numérique**
- 3- Le **mandat bancaire** pour la gestion courante des comptes

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par courriel à contact@fcpe81.org.

Les dossiers incomplets ne pourront pas être validés et seront renvoyés à l'adresse postale du conseil local.



I. Le conseil local

L'établissement scolaire

01. Niveau : école maternelle / école primaire / collège / lycée
02. Nom de l'établissement : _____
03. Adresse : _____
04. Code postal : 81
05. Commune : _____

Les adhésions

Les nombres des bulletins et des chèques doivent être identiques. A partir du mois d'octobre les adhésions se feront directement auprès du CDPE et plus auprès du conseil local.

06. Nombre de bulletins d'adhésions et de chèques transmis : _____
- Remarques : _____
- _____

Contact du conseil local

Ces informations seront communiqués sur l'affiche sont sera doté votre établissement et pour le secondaire en sus dans l'ENT.

07. Personne à contacter NOM prénom : _____
Téléphone : _____
08. Adresse du conseil local : _____
- _____
09. Code postal : 81
10. Commune : _____

Nota : L'adresse courriel sera celle qui vous est réservée du type commune.etablissement@fcpe81.org



II. Les responsables

Membres du bureau

Les membres du bureau sont élus lors de l'assemblée générale en septembre. Afin que le conseil local soit validé un PV son assemblée générale annuelle doit nous être transmis. Les membres du bureau doivent être adhérents à la FCPE.

01. Président(e) : NOM Prénom _____

02. Secrétaire : NOM Prénom _____

03. Trésorier(e) : NOM Prénom _____

Compte bancaire

Le CDPE, personne morale, est titulaire d'un compte bancaire pour le conseil local. Lors de l'assemblée générale les adhérents du conseil local désignent deux personnes que le CDPE mandatera pour assurer la gestion courante de ce compte. Nous devons transmettre à la banque un justificatif de domicile et une photocopie recto/verso de la carte d'identité des adhérents mandatés.

04. Mandataire n°1 : NOM Prénom : _____

05. Mandataire n°1 : NOM Prénom : _____

Correspondants

Les conseils locaux sont invités à choisir durant leur assemblée générale des adhérents « correspondants » qui seront membres des différentes commissions du CDPE. Ils seront invités aux réunions d'information et de travail de leurs commissions.

04. **Bourse aux fournitures** (indispensable pour les collèges et lycées)

NOM Prénom : _____

05. **Santé et restauration scolaire** (bio, circuits courts, infirmière scolaire, etc.)

NOM Prénom : _____

06. **Transports scolaires**

NOM Prénom : _____

07. **Handicap et inclusion scolaire** (Aide de vie scolaire, enfants dys, etc.)

NOM Prénom : _____



III. candidatures

Lors de son assemblée générale le conseil local désigne les personnes qui seront candidates pour la FCPE dans le conseil d'administration du collège ou du lycée ou au conseil d'école.

Liste des candidats

	NOM	Prénom	Classe
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			



Avis du conseil d'administration

Date de la réunion :

O validation

O refus

Secrétariat

- absence du PV de l'assemblée générale
- défaut dans le PV d'assemblée générale
- absence de règlement intérieur signé par les membres du bureau
- défaut dans la constitution du bureau

Précisions :

Trésorerie

- absence de chèque (Nom de l'adhérent)
- montante d'un chèque différent du montant de l'adhésion
- chèque non signé
- manque de justificatif pour un mandataire

Précisions :

Présidence

- Membre du bureau non adhérents
- Mandataire non adhérents
- Correspondant non adhérent
- Candidat non adhérent

Précisions :

Merci de bien vouloir nous retourner le dossier complet dans le plus brefs délais.